



BUDGET ANNEXE « EAU »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « eau »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « eau »	4
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget annexe « eau »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « eau »	5
2.2 La dette du budget annexe « eau »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « eau »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « eau »	8
4.1 Les recettes d'exploitation	8
4.2 Les dépenses d'exploitation	9
5. La section d'investissement du budget annexe « eau »	10
5.1 Les dépenses d'investissement	10
5.2 Les recettes d'investissement	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettre ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 7 décembre 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +10,35 M€ en section d'exploitation.
- ✓ +1,58 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2024	Proposition BS 2024	Total après BS 2024
Section d'exploitation	45,38	10,35	55,73
Section d'investissement	59,44	1,58	61,02

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.1 L’AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « EAU »

A l’occasion du budget supplémentaire les résultats de l’exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture exploitation	Résultats de clôture d’investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l’investissement	Solde maintenu en section d’exploitation
2023	2023	2023	2023	2024	2024
(A)	(B)	(C)	(B+C)	(D)	(A-D)
13 801 036,29 €	18 639 396,97 €	- €	18 639 396,97 €	- €	13 801 036,29 €

La section d’exploitation du budget annexe « eau » a dégagé en 2023 un résultat positif de **13 801 K€**

Aucun reste à réaliser en dépenses d’investissement n’est constaté du fait de la gestion en « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». Il n’y a pas de reste à réaliser en recettes d’investissement

A la clôture de la gestion 2023, le résultat de clôture d’investissement est de **18 639 K€**.

Dès lors, le budget annexe « eau » se clôture, en 2023, avec un solde maintenu en section d’exploitation de **13 801 K€**, ce qui augmente le volume financier de la section d’exploitation et en conséquence améliore le virement de la section d’exploitation à la section d’investissement.

Le budget supplémentaire 2024 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section d’exploitation.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles d'exploitation- dépenses réelles d'exploitation => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Total 2024 après BS	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	46,03	41,72	37,58	-4,14	-10%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	18,83	18,32	20,43	2,10	11%
Epargne de gestion courante (EBG)	27,20	23,39	17,15	-6,24	-27%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	59,1%	56,1%	45,6%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1,07	1,71	0,81	-0,90	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	8,28	4,56	4,32	-0,24	-5%
Résultat exceptionnel large	-7,21	-2,85	-3,51	-0,66	23%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	19,99	20,54	13,64	-6,90	-34%
Taux d'épargne de gestion	42%	47%	36%		
<i>Recettes réelles</i>	47,09	43,42	38,39	-5,03	
<i>Dépenses réelles</i>	28,36	24,14	27,40	3,25	13%
Epargne brute (EBE)	18,74	19,28	10,99	-8,29	-43%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	39,8%	44,4%	28,6%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	4,64	4,87	4,91	0,03	1%
Epargne nette (ENE)	14,10	14,40	6,08	-8,32	-58%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	29,9%	33,2%	15,8%		
Encours de dette	51,95	46,64	41,75	-4,89	-10%
Capacité dynamique de désendettement	2,8	2,4	3,8		

L'épargne de gestion courante (EBG) est en diminution par rapport au budget primitif 2024 du fait notamment de l'augmentation des inscriptions au chapitre 012 de 1,42 M€ avec la refacturation des frais de structure, partie charges de personnel. Les recettes ont diminué notamment avec la baisse du montant prévu pour la surtaxe. L'épargne baisse de -27 % soit -6,24 M€ en moins

L'épargne de gestion : le résultat exceptionnel déjà déficitaire au moment du budget primitif avec -2,85 M€ se dégrade avec des sommes supplémentaires au chapitre 67 et 68. Le taux d'épargne est solide à 36%.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : le taux d'épargne brute diminue à 28,6 % avec l'inscription de dépenses imprévues pour 1,30 M€.

Le taux d'épargne nette est de 15,8% avec 6,08 M€ ce qui couvre l'annuité en capital de 4,91 M€.

Le budget supplémentaire est l'occasion d'annuler la totalité de l'emprunt d'équilibre d'un montant de 27,72 M€. La capacité dynamique de désendettement est inférieure à 4 ans.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « eau »

	Stock de dette au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette BP + BS 2024*	Emprunt d'équilibre inscrit BP + BS 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	46 661 K€	1 350 K€	4 907 K€	0	41 754 K€

Il n'y a pas de modification des éléments prévus au budget primitif 2024. Seul l'emprunt d'équilibre, à l'origine de 27,72 M€ est entièrement annulé suite à la reprise des excédents.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements BP 2024	Variation des crédits de paiements BS 2024	Montant annuel des crédits de paiements total après BS 2024	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2024
Eau	EAU GESTION MDTURE 2020-26	229 621 K€	64 630 K€	18 301 K€	4 348 K€	22 649 K€	38%
	EAU PROJET MDTURE 2020-26	389 616 K€	44 725 K€	28 203 K€	-8 772 K€	19 431 K€	16%
	SOUS-TOTAL	619 237 K€	109 355 K€	46 504 K€	-4 424 K€	42 080 K€	24%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		3 K€		3 K€	20%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€		10 K€		10 K€	67%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	260 K€	0	70 K€		70 K€	27%
	TOTAL	619 527 K€	109 355 K€	46 587 K€	-4 424 K€	42 163 K€	24%

Le volume d'autorisation de programme au 01/01/2024 est de 619 527 K€. Le taux d'avancement après le vote du budget supplémentaire est de 24%

Il n'y a pas eu de modification de crédits de paiement pour les autorisations de programme suivantes : Logistique, Numérique et Parc Automobile.

Il est constaté une hausse des crédits de paiement 2024 de 4,35 M€ sur l'autorisation de programme de gestion eau et une baisse des crédits de paiement 2024 de -8,77M€ sur l'autorisation de programme de projet eau suite à des réajustements sur de nombreuses opérations dont les plus importantes sont les suivantes :

- ✓ Alimentation en eau brute usine de Ste Marthe Marseille : - 2,5M€
- ✓ Travaux réseaux Zone nord : - 2,5M€
- ✓ Sécurisation des opérations de délimonage du barrage de St Christophe : - 1,59M€
- ✓ Sécurisation Lamanon Eyguières par Salon : - 1,1M€
- ✓ Alimentation en eau potable quartier Brame jean Mallemort : - 0,83M€
- ✓ Augmentation de la capacité de production de Vallon Dol : -0,7M€.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	43,42	42,09	-3,70	38,39	-8,80%
Recettes de gestion courante	41,72	41,53	-3,95	37,58	-9,52%
013 - Atténuations de charges	0,05	0,08		0,08	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	39,29	38,86	-4,40	34,46	-11,33%
73 - Impôts et taxes				0,00	
74 - Dotations et participations	0,59	0,69	-0,05	0,64	-6,74%
75 - Autres produits de gestion courante	1,78	1,91	0,50	2,41	25,99%
Autres recettes d'exploitation	1,71	0,56	0,25	0,81	44,93%
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels	0,81	0,56	0,25	0,81	44,93%
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,90				
Recettes d'ordre	4,06	3,29	0,25	3,55	7,68%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4,06	3,29	0,25	3,55	7,68%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation cumulées	47,48	45,38	-3,45	41,93	-7,60%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	11,27	0,00	13,80	13,80	
Total recettes d'exploitation cumulées	58,75	45,38	10,35	55,73	22,81%

Les recettes de fonctionnement cumulées augmentent de 22,81% malgré la diminution des recettes réelles de 8,8%, du fait notamment de la reprise du résultat excédentaire d'exploitation de 13,80 M€

Sur le chapitre 70, la prévision de la surtaxe est revue à la baisse suite à une diminution de la consommation en eau (-4,4 M€)

Il est à noter une légère diminution sur le chapitre 74 avec -0,05 M€ dont une réévaluation du plan pauvreté ainsi que des rajouts de crédits dans le cadre du contrat de mise en place des périmètres de protection du Canal de Marseille.

Sur le chapitre 75, 0,5 M€ sont ajoutés pour les recettes générées par les antennes relais.

Sur le chapitre 77, 0,25 M€ positionnés pour les pénalités et frais liés au solde d'anciens contrats.

Sur les recettes d'ordre, 0,25 M€ sont prévus en plus pour l'amortissement des subventions.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	24,14	23,38	4,02	27,40	17,20%
Dépenses de gestion courante	18,32	18,98	1,45	20,43	7,64%
011 - Charges à caractère général	6,75	7,34	0,03	7,37	0,38%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9,44	9,61	1,42	11,03	14,80%
014 - Atténuations de produits	1,42	1,35		1,35	
65 - Autres charges de gestion courante	0,71	0,68		0,68	
Autres dépenses d'exploitation	5,82	4,40	2,57	6,97	58,44%
66 - Charges financières	1,28	1,35		1,35	
67 - Charges exceptionnelles	4,54	3,05	0,61	3,66	20,03%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations			0,66	0,66	
022 - Dépenses imprévues			1,30	1,30	
Dépenses d'ordre	21,86	22,01	0,18	22,18	0,80%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,86	22,01	0,18	22,18	0,80%
Total dépenses d'exploitation hors virement	46,01	45,38	4,20	49,58	9,25%
023 - Virement à la section d'investissement	12,75	0,00	6,15	6,15	
Total dépenses d'exploitation	58,75	45,38	10,35	55,73	22,81%

Les dépenses d'exploitation augmentent de 10,35 M€ à l'occasion du budget supplémentaire.

Au chapitre 011, les services ont demandé 0,03 M€ de crédits supplémentaires pour le financement de prestations de services, de cotisations diverses et de réajustement des besoins pour les impôts locaux, taxes et redevances.

Sur le chapitre 012, 1,42 M€ sont ajoutés pour la refacturation des frais de structures, partie charges de personnel.

En charges exceptionnelles, 0,61 M€ ont été prévus en plus pour l'intéressement des délégations de service public.

Le chapitre 68 est crédité de 0,66 M€ pour la provision relative au compte épargne temps et pour les dépréciations des actifs circulants.

Des dépenses imprévues sont inscrites pour 1,30 M€.

Sur les dépenses d'ordre, 0,18 M€ sont prévus en plus pour l'amortissement des biens.

Il est à noter 6,15 M€ de virement vers la section d'investissement.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	70,04	51,59	-2,58	49,01	-5,0%
Dépenses d'équipement	63,75	46,59	-4,42	42,16	-9,5%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Dépenses financières	6,29	5,01	1,84	6,85	36,75%
13 - Subventions d'investissement (regul trop perçu)		0,07	0,08	0,15	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4,87	4,91		4,91	
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières	1,42	0,03	0,01	0,04	26,67%
020 - Dépenses imprévues			1,75	1,75	
Dépenses d'ordre	17,39	7,84	4,16	12,01	53,10%
040 - Opérations de transfert entre sections	4,06	3,29	0,25	3,55	7,7%
041 - Opérations patrimoniales	13,33	4,55	3,91	8,46	86,0%
Total dépenses d'investissement	87,43	59,44	1,58	61,02	2,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	3,18	0,00		0,00	
Total dépenses d'investissement cumulées	90,61	59,44	1,58	61,02	2,7%

Les dépenses d'investissement connaissent une évolution modérée avec 2,7 % de crédits supplémentaires.

On constate une baisse des dépenses d'équipement de -4,42 M€ qui concerne principalement les autorisations de programme eau suite au réajustement des crédits de paiement de certaines opérations dont les plus importantes sont les suivantes :

- ✓ « Alimentation en eau brute usine de Sainte Marthe Marseille », -2,5M€ ;
- ✓ « Travaux réseaux Zone nord », -2,5M€
- ✓ et « Sécurisation des opérations de délimonage du barrage de St Christophe » - 1,59M€.

Sur le chapitre 13 des remboursements de subventions liés à des conventions sont positionnés pour 0,08 M€

Au chapitre 27, 0,01 M€ concerne un remboursement financeur suite à des contrôles.

Le budget supplémentaire est l'occasion d'inscrire des crédits pour dépenses imprévues pour 1,75 M€.

Sur les dépenses d'ordre, 0,25 M€ sont prévus en plus pour l'amortissement des subventions, ainsi que 3,91 M€ pour les régularisations comptables pour la gestion des immobilisations (compensées par une recette d'ordre équivalente).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	13,17	32,88	-27,30	5,58	-83,0%
Recettes d'équipement	7,37	32,88	-27,30	5,58	-83,0%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	2,83	5,16	0,42	5,58	8,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	4,43	27,72	-27,72	0,00	-100,0%
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours	0,10				
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Recettes financières	5,81	0,00	0,00	0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	3,96				
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés				0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)					
27 - Autres immobilisations financières	1,84				
Recettes d'ordre	35,19	26,56	4,09	30,64	15,4%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,86	22,01	0,18	22,18	0,8%
041 - Opérations patrimoniales	13,33	4,55	3,91	8,46	86,0%
Total recettes d'investissement hors virement	48,36	59,44	-23,21	36,22	-39,1%
021 - Virement de la section d'exploitation	12,75	0,00	6,15	6,15	
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	29,50		18,64	18,64	
Total recettes d'investissement	90,61	59,44	1,58	61,02	2,7%

L'évolution des recettes d'investissement est modérée avec 2,7 %.

Le chapitre 13 voit une augmentation de 8% suite à un réajustement des subventions notifiées.

L'emprunt d'équilibre est entièrement annulé (-27,72 M€).

Sur les dépenses d'ordre, 0,18 M€ sont prévus pour l'amortissement des biens ainsi que 3,91 M€ pour les régularisations comptables sur la gestion des immobilisations (compensées par une dépense équivalente).

Le virement depuis la section d'exploitation de 6,15 M€ est inscrit ainsi que le résultat excédentaire d'investissement cumulé de 18,64 M€.